

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX-EN-
PROVENCE
2006 - 2007

FR



L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence forme des artistes et des créateurs, professionnels de haut niveau, pour les mener au cœur de la réalité artistique contemporaine et des métiers de la création. Elle poursuit en cela la mission générale d'enseignement supérieur assignée aux écoles d'art sous la tutelle pédagogique du ministère de la culture.

Mais elle occupe également une place déterminante dans la vie culturelle d'Aix-en-Provence et sa région par la diffusion et la sensibilisation à la création contemporaine.

Si elle remplit sa mission d'enseignement généraliste commune aux établissements équivalents, notre école se distingue toutefois par son projet pédagogique fortement orienté vers la création numérique, la transdisciplinarité et l'interculturalité.

La problématique art et cognition anime l'école, fonde l'articulation critique entre pensée et création, accompagne la recherche. Elle s'applique particulièrement aux arts numériques et télématiques ainsi qu'aux mutations qu'ils induisent.

La question de l'homme sous-tend toutes nos actions : l'art et la culture nous permettent d'interroger les cheminements réciproques qui vont des schémas de représentations occidentaux à la culture de l'autre ou de l'identité sociale à la personne.

L'interdisciplinarité donne sa force et sa forme à l'école : on le voit dans le rapport noué entre arts, sciences et technologies comme dans les liens établis avec le spectacle vivant ou les questions de société.

L'esprit qui y prévaut est celui de la curiosité partagée, du projet en réseau avec la coopération d'autres écoles. La rencontre s'effectue autant dans le travail personnel que collectif.

Mais quelles que soient les disciplines enseignées, la distinction réductrice entre "traditionnelles" et "nouvelles" est abolie. C'est le choix de cette école qui n'aura de cesse de les interroger et de les faire s'interagir pour que soit produite une réaction au monde actuel.

Jean-Paul Ponthot, directeur



L'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence est le pôle d'enseignement artistique d'une ville au rayonnement important. Elle occupe également une place déterminante dans la politique culturelle de la ville en témoignant des enjeux contemporains de l'art dans une ville de patrimoine et d'histoire. Dans le prolongement de sa mission d'enseignement supérieure, elle développe au plus près de sa pédagogie une mission d'action culturelle en partenariat avec différents acteurs culturels.

Elle remplit également une mission de service public par l'animation d'ateliers ouverts de pratiques artistiques pour tous les âges. Elle est ainsi, auprès de chacun, un moyen d'éveil et de sensibilisation à la création.

Stéphane Salord, adjoint délégué à la vie culturelle, arts contemporains, vice-président de la communauté du pays d'Aix.

LA PÉDAGOGIE

THÉORIES

Les enseignements théoriques sont une part fondamentale de notre enseignement. Ils couvrent autant les domaines généralement reliés à l'art (histoire de l'art, esthétique) que les champs transdisciplinaires (épistémologie, histoire des idées et des cultures du monde, sémiologie). Ils sont complétés par des cours d'anglais.

COLLOQUES, SÉMINAIRES...

L'enseignement se construit autour de cours, de séminaires, de semaines thématiques et d'ateliers méthodologiques. Au fur et à mesure du déroulement du cursus, les rencontres et séminaires prennent le pas sur les cours. L'usage des ressources extérieures, par le voyage (expositions et manifestations artistiques et culturelles) ou les nouveaux moyens d'information et de communication, est un complément indispensable. De nombreuses conférences, ainsi que des colloques donnent la parole à des intervenants représentant divers domaines du savoir : les artistes évidemment, mais aussi des philosophes, anthropologues, biologistes, informaticiens ou opérateurs culturels...

ATELIERS, ARC

Dans les ateliers, l'enseignement se structure autour de projets thématiques qui vont de l'exercice court et varié à la réalisation collective sur plusieurs semaines, puis au projet personnel. Les formations techniques permettent d'acquérir autonomie et maîtrise, du dessin aux outils numériques. Dans une école largement ouverte sur les réseaux interculturels et les potentialités technologiques, le projet personnel requiert fréquemment une intelligence collective et des échanges de compétences. C'est le cas des ateliers expérimentaux qui réunissent étudiants, professeurs et artistes autour d'une personnalité marquante de la création. Les ARC (ateliers de recherche et création) associent à partir de la troisième année des étudiants de pratiques variées, au sein d'une démarche thématique collective. Les projets personnels peuvent s'intégrer et se nourrir de ce processus d'avancée multidisciplinaire.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Dès la 3^e année des visites d'ateliers sont organisées, des enseignants de l'école mais également des personnalités extérieures (des visiteurs) peuvent suivre le travail créatif, le relancer, indiquer les perspectives comme les problèmes éventuels. Les étudiants sont invités à multiplier les entretiens dans les ateliers avec tous les intervenants (ponctuels ou réguliers, artistes et professeurs).

LES ÉTUDES

ANNÉE PROPÉDEUTIQUE

La première année, dite propédeutique, est une année de découverte des champs multiples de la création contemporaine. La pédagogie comprend des enseignements fondamentaux (histoire de l'art contemporain, épistémologie, méthodologie, dessin, anglais), des initiations techniques et technologiques, et des projets qui débouchent sur des réalisations individuelles ou collectives. Ces réalisations doivent témoigner de la capacité de travail et de recherche de l'étudiant, autant par la progressive maîtrise des outils que par l'analyse critique du travail.

La densité des enseignements (35 heures par semaine) rend obligatoire la fréquentation des cours et ateliers. L'année propédeutique se conclut par un bilan dont le résultat permet de poursuivre le cursus ou de choisir une réorientation.

PHASE PROGRAMME

Durant la phase programme (deuxième et troisième années), après une large exploration des disciplines, l'étudiant opte progressivement pour des pratiques spécifiques, dans l'esprit du projet de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence (transdisciplinarité et arts numériques). Avec l'acquisition d'une autonomie critique, les cours de culture générale cèdent la place dès la troisième année aux séminaires et aux semaines thématiques. La maîtrise des pratiques techniques et plastiques permet à l'étudiant de s'intégrer dans des ateliers et projets spécialisés et collectifs ainsi que de mener une recherche personnelle. Des rencontres en atelier, avec des intervenants réguliers ou ponctuels (artistes, professeurs, conférenciers) visent à éprouver les projets qui se mettent en place durant cette phase programme.

La troisième année se conclut par le diplôme national d'arts plastiques (DNAP). Le DNAP est un diplôme de niveau III qui permet d'entreprendre le deuxième cycle en art. Il permet également une réorientation universitaire par équivalence en arts plastiques ou l'inscription au CAPES d'arts plastiques.

PHASE PROJET

Dans le cadre de la phase projet (quatrième et cinquième années), les étudiants développent leur projet artistique, personnel ou de groupe. L'organisation du travail de recherche et de création est plus libre. Les étudiants de quatrième année doivent cependant participer aux séminaires et ateliers de recherche et de création (ARC). Les conférences et rencontres sont nombreuses, de même que les discussions d'ateliers, avec les intervenants de l'école et le tuteur.

La cinquième année est sanctionnée par le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) option art. Le DNSEP est un diplôme de niveau équivalent au grade de master. Il autorise l'accès aux troisièmes cycles universitaires (DEA, DESS) ou aux post-diplômes en école d'art.

INTERACTIONS

Naturellement ouverte et décloisonnée, l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence favorise les échanges au sein de l'établissement comme avec son environnement proche ou lointain. Certains dispositifs d'échanges sont directement intégrés dans le cursus.

Ainsi, l'ensemble des ateliers qui traitent des relations arts/sciences/technologies forment-ils un réseau à partir de LOEIL (laboratoire objets-espaces intelligents-langages, www.loeil.org). LOEIL initie des projets de réalisation collective qui mettent en œuvre la collaboration de différents ateliers dans le champ des technologies numériques : hypermédia, 3D réalité virtuelle, son, vidéo, mécatronique, robotique... Il engage parallèlement des recherches et des manifestations théoriques autour des questions soulevées par l'introduction des processus d'intelligence artificielle dans le comportement humain. Participent à ce réseau des laboratoires de recherche, des scientifiques, des ingénieurs, des artistes invités, des partenaires institutionnels.

Les ateliers de recherche et de création (ARC), les ateliers laboratoires ou nomades se construisent d'une façon générale autour de projets qui engagent les étudiants dans des confrontations extérieures à l'école, par des présentations de travaux, des interventions dans l'espace social, des participations à des spectacles vivants.

La dynamique interculturelle se traduit par un recrutement des étudiants et des enseignants étendu au monde entier. Des artistes et chercheurs étrangers sont régulièrement accueillis en résidence. Ils sont toujours impliqués dans la pédagogie. Dans le cadre des échanges interculturels, des étudiants, enseignants et artistes d'Algérie, du Canada, de Chine, des Etats-Unis, du Maroc, du Pakistan, et de bien d'autres pays s'insèrent dans la vie de notre école. Inversement, les étudiants de l'école d'Aix-en-Provence sont incités à effectuer des séjours dans des écoles d'art et des universités étrangères.

The French American Fund For University Partnerships permet grâce aux financements de la fondation *Face* la mise en place d'un programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants entre notre école et The School of Art Institute of Chicago (SAIC) sur la base d'un programme intitulé *Multimedia arts acoustics and musical research*. Il concerne plus particulièrement les étudiants en phase projet ou inscrits en troisième cycle.

TROISIÈME CYCLE DE RECHERCHE

Locus Sonus est un troisième cycle de type post-diplôme/laboratoire de recherche (bac +6) spécialisé en création audio et mutualisé sur deux écoles : l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence et l'école nationale supérieure d'art de Nice Villa Arson. Le cycle d'enseignement *Locus Sonus* s'appuie sur le socle des cursus DNAP/DNSEP et sur les activités nationales et internationales menées par les enseignements respectifs de ces deux écoles depuis 1992. Un programme de recherche financé par la DAP (délégation aux arts plastiques) a permis de lancer une session de troisième cycle et d'inscrire un groupe d'étudiants depuis cette année 2005/2006. Ce laboratoire permet de développer deux axes de recherche (audio & espaces, audio & réseaux). Il est coordonné par Jérôme Joy et Peter Sinclair.

<http://locusonus.org/>

LES OUTILS DE L'INTERACTION

Une galerie de 100 m², espace de recherche, propose quatre à cinq expositions / manifestations par an en lien avec la pédagogie de l'école. L'amphithéâtre et le studio accueillent des scènes expérimentales, des conférences, des rencontres et colloques.

Le site de l'école (www.ecole-art-aix.fr) propose les mises à jour des informations administratives et pédagogiques actualisées. C'est également le lieu actif, génératif des ateliers qui propose en lien des contenus pédagogiques et des réalisations d'étudiants.

Le centre de documentation est un lieu ressource où sont proposées sur différents supports les connaissances en art, épistémologie, esthétique et sciences nécessaires à la pédagogie et à la recherche. Il dispose d'un fonds spécialisé en art numérique particulièrement riche en références.

La politique d'édition va des classiques catalogues aux ouvrages de réflexion théorique, sans oublier les livres d'artistes et les productions multimédia (vidéo, CD-Rom, net-art).

En coopération avec des associations et des opérateurs culturels, l'école supérieure d'art engage des démarches innovantes, notamment en direction des quartiers et des zones rurales. Elle participe aussi à des manifestations culturelles de grande ampleur qui associent les acteurs culturels de la cité : le ballet Preljocaj, Arborescence, Territoires électroniques, les Instants Vidéo, la Fondation Vasarely, le GEMM...

Son objectif est aussi simple qu'ambitieux : proposer l'expérience artistique, l'interroger, la révéler comme source de démocratie culturelle.

L'école propose un troisième cycle de recherche en art audio intitulé *Locus Sonus*, ce troisième cycle généré par le projet pédagogique de l'école reste en relation directe avec les enseignements du deuxième cycle qui s'en trouvent enrichis.

Un bureau des relations internationales s'occupe en permanence de la mobilité et de l'accueil des étudiants en Europe et aux États-Unis. L'objectif est que 100% des étudiants puissent bénéficier durant le temps du cursus d'une expérience à l'étranger.

LES ATELIERS

Les ateliers sont des lieux de conception et de réalisation centrés autour d'un ensemble de techniques. Aucun atelier n'est clos et tous communiquent entre eux. Physiquement et intellectuellement ! Ils participent à de nombreuses manifestations.

ATELIER 3D

Modélisation, simulation, avatars, animation, interactivité, interactivité multi-utilisateurs, jeux en réseau, performances en réseau, réalité virtuelle, réseaux de neurones, vrml.

ATELIER ÉDITION NUMÉRIQUE

Élaboration de messages graphiques et typographiques, relation texte-image, signes, typographie, signalétique, web design, micro-édition.

ATELIER ÉDITION PAPIER

Impression numérique, sérigraphie, gravure, livres d'artistes.

ATELIER HYPERMÉDIA

Programmation, interactivité, générativité, mobilité, jeu, réseaux, protocoles, résistance algorithmique.

ATELIER INFOGRAPHIE

Graphisme, mise en page, création et retouche d'images, édition numérique.

ATELIER MÉCATRONIQUE

Robotique, sculpture et espaces intelligents, dispositifs interactifs, systèmes électroniques, systèmes lumineux intelligents (cybergraph et laser) mécanique, structure métal et composites, programmation, mouvement.

ATELIER PEINTURE

Couleur, dessin, matériaux, installation, spectacle vivant.

ATELIER PHOTOGRAPHIE

Photographie argentique et numérique, prise de vue, studio, éclairage, développement, tirage, traitement numérique.

ATELIER SON

Studio, prise de son, mixage, post-production, spatialisation, dispositifs interactifs, traitement temps réel.

ATELIER VIDÉO

Histoire de l'art vidéo, prise de vue, montage virtuel, compositing, langages audiovisuels, éditions.

ATELIER VOLUME

Métal, bois, terre, résine.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Centre de ressources, information, revues internationales, catalogues, livres, cédéroms, vidéothèque, recherche informatisée, traitement de texte. Accès libre.

ATELIERS AMATEURS

Les ateliers ouverts accueillent les amateurs de tout âge désireux d'entamer, de développer ou de perfectionner une pratique artistique.

ATELIERS ENFANTS

Arts plastiques, dessin.

ATELIERS ADOLESCENTS

Arts plastiques, dessin, bande dessinée, robotique.

ATELIERS ADULTES

Arts plastiques, dessin, graphisme, photographie, modèle vivant, couleur.

L'ÉQUIPE

DIRECTION

Jean-Paul Ponthot

MISSION DE GESTION

Jean-François Pivert, responsable
Frédéric Gaeta, chef de service

ENSEIGNANTS

Jean-Marc Andrieu, volume
Marc Aurelle, peinture
Jean Biagini, problématiques interculturelles
Alain Buttard, photographie
Alice Byrne, anglais
France Cadet, robotique
Jean Cristofol, philosophie, épistémologie
Jyoti Garin, français langue étrangère
Jacques Hémery, peinture, dessin, édition
François Lejault, vidéo, hypermedia
Jean-Pierre Mandon, conception et programmation d'interface comportementale
Denis Martinez, peinture, dessin
Bernadette Murphy, histoire de l'art, anglais
Robert Oeuvarard, arts plastiques
Pierre Paliard, histoire de l'art
Raphaëlle Paupert-Borne, peinture, multimédia
Jean-Paul Portes, sérigraphie
Josué Rauscher, design graphique, édition
Claire Renier, esthétique, histoire de l'art contemporain
Erik Samakh, arts plastiques
Peter Sinclair, son
Pavel Smetana, informatique 3D
Christian Soucayet, robotique, espaces interactifs
Douglas Edric Stanley, hypermédia
Jean-Paul Thibeau, comportement, installation
Claude Venezia, photographie

ASSISTANTS

Christophe Blancard, métal et mécatronique
Antoine Bollasina, infographie
Carlos Casteleira, photographie
Don Jacques Ciccolini, bois
Laurent Costes, électronique
Rémi Coupille, son
Ricardo Garcia, 3D réalité virtuelle
Wilfried Legaud, vidéo

ENSEIGNANTS ATELIERS AMATEURS

Éric Cartier, bande dessinée
Odile Chardon, arts plastiques adolescents
Mira-Belle Gille, photographie
Mostapha Goudjil, dessin, graphisme
Annie Martin, modèle vivant
Ingrid Mourreau, arts plastiques enfants
Danièle Ubeda, peinture, couleur
Adelin Schweitzer, robotique

CENTRE DE DOCUMENTATION

Hélène Vigouroux, responsable
Sylvain Silvagnoli, aide documentaliste

ADMINISTRATION

Marie-Paule Jouve, secrétariat de direction
Hocine Dahak, maintenance
Claude Dedominici, entretien
Véronique Fourcroy, régie informatique et audiovisuelle
Alain Gianetti, régie générale
Stéphane Hoarau, vie scolaire
Josette Leonetti-Renard, secrétariat pédagogique
Fatima Mekki, accueil, standard
Cécile Navas, accueil, standard
Monique Porcaro-Paris, comptabilité
Charles de Rozamel, régie

RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Biagini, enseignant
Bernadette Murphy, enseignante

LA VIE DE L'ÉTUDIANT(E)

STATUT

Les candidats inscrits dans le cursus ont un statut d'étudiant.

BOURSES

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées aux étudiants des écoles d'art, exclusivement par le ministère de la culture et de la communication, sur critères sociaux, sous réserve de la recevabilité de la demande, en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal. Les dossiers de demande de bourse sont fournis aux candidats par le secrétariat. S'adresser à Marie-Paule Jouve ou Josette Léonetti-Renard, impérativement avant le 8 septembre 2006 (sauf entre le 6 juillet et le 3 septembre 2006) y compris pour les candidats au concours d'entrée et à la commission pédagogique du mois de septembre.

HÉBERGEMENT EN CITÉ UNIVERSITAIRE

Les demandes d'admission en cité universitaire doivent se faire entre le 15 janvier et le 30 avril 2006, par minitel au 08 36 05 13 03 (numéro vert appel gratuit), ou par internet sur le site www.crous-aix-marseille.com

ALLOCATION LOGEMENT

Les étudiants peuvent obtenir une aide au logement. Se renseigner auprès de la Maison de l'étudiant (215 avenue Joseph Villevieille 13100 Aix-en-Provence, tél 04 42 38 79 52) ou à la CAF au 08 21 01 99 13.

ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile et individuelle-accident est absolument obligatoire pour tous. Une attestation d'assurance devra être remise à la rentrée à l'administration de l'école au moment du paiement des droits d'inscription.

En son absence, aucun certificat de scolarité, ni de carte d'étudiant ne sera délivré.

Les étudiants étrangers devront fournir une attestation d'assurance rapatriement.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les étudiants âgés de moins de 28 ans, quelle que soit leur nationalité, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, bénéficient du régime sécurité sociale étudiante. La demande d'inscription devra se faire auprès du secrétariat dès l'admission définitive à l'école (sauf dans le cas de couverture par un autre régime: fournir une attestation).

La couverture sociale ou l'assurance médicale est obligatoire: tout étudiant âgé de plus de 28 ans devra obligatoirement fournir à la rentrée une attestation de sa couverture sociale/médicale à l'administration de l'école.

CONDITIONS D'ADMISSION POUR 2006-2007

Âge limite: 26 ans.

CONCOURS D'ENTRÉE EN ANNÉE PROPEDEUTIQUE (1^{ÈRE} ANNÉE)

Le concours d'entrée en année propédeutique est ouvert:

- ➔ aux titulaires du baccalauréat (les élèves de classes terminales ne seront définitivement admis à l'école qu'après leur réussite au baccalauréat),
- ➔ aux étudiants ayant engagé ou terminé des études universitaires, en France ou à l'étranger,
- ➔ ou, par dérogation exceptionnelle, aux candidats justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel. Dans ce cas, le niveau de culture générale doit être équivalent à celui du baccalauréat (demande à adresser au directeur de l'école, avant inscription au concours, avec lettre de motivation, curriculum vitæ et justificatif du niveau d'études générales).

SESSIONS

Le concours a lieu à l'école supérieure d'art lors de deux sessions:

- ➔ les lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mai 2006 (dépôt des candidatures avant le mercredi 26 avril),
- ➔ les lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 sept. 2006 (dépôt des candidatures avant le vendredi 8 sept.).

ÉPREUVES

- ➔ le premier jour, de 9 h à 17 h, une épreuve d'une journée associant expression plastique et réflexion théorique (les épreuves débutant à 9 h, il est impératif de se présenter à 8 h 45 pour l'appel).
- ➔ les deux jours suivants, une entrevue d'une demi-heure avec un jury d'enseignants. Durant cette entrevue, le candidat présente son dossier artistique.

Pour l'épreuve d'expression plastique, les candidats se muniront de: feuilles de papier format raisin (50x65 cm), feuilles de croquis de petit format et autres papiers de création, crayons 2B ou plus gras, gomme, cutter, fusain, fixatif, colle, scotch, feutres, gouache, acrylique ou aquarelle... (liste à titre indicatif, non exhaustive).

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être expédiées par courrier, accompagnées d'un dossier constitué des éléments suivants:

- ➔ le bulletin d'inscription, comprenant un exposé des motivations,
- ➔ un curriculum vitæ,
- ➔ un certificat de scolarité du dernier établissement scolaire fréquenté,
- ➔ les copies des diplômes obtenus ou titres pouvant être admis en équivalence,
- ➔ une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (étrangers) en cours de validité,
- ➔ trois photos d'identité, nom et prénom inscrits au dos,
- ➔ Si interruption des études depuis l'obtention du baccalauréat, produire les justificatifs de vos activités au cours de cette période.

Les documents étrangers (diplômes et attestations d'études) émanant des ambassades ou des ministères ou des établissements d'enseignement doivent être traduits en français (par un traducteur assermenté) et certifiés conformes à l'original.

Tout candidat reçu au concours lors de la première session devra impérativement confirmer sa décision de s'inscrire à l'école avant le mercredi 13 septembre 2006.

INTÉGRATION EN COURS DE CURSUS

Les étudiants ayant engagé des études artistiques supérieures dans d'autres établissements peuvent se présenter à l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence.

ÉTUDIANTS ISSUS D'UNE AUTRE ÉCOLE D'ART DE FRANCE

L'admission est prononcée après le passage devant une commission pédagogique d'intégration qui se réunit à l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence.

Les candidats doivent justifier de l'obtention des unités de valeur nécessaires. Le jour de la commission, ils se présentent avec un dossier artistique.

Leur inscription définitive dans l'école n'est possible qu'après passage devant cette commission et avis favorable de cette dernière. Aucun étudiant redoublant ne sera accepté.

La commission se réunit lors de deux sessions :

- le lundi 26 juin 2006 à 9 h (dépôt des candidatures avant le mercredi 14 juin 2006),
- le jeudi 21 septembre 2006 à 9 h (dépôt des candidatures avant le mercredi 13 septembre 2006).

Le dossier de demande d'inscription doit obligatoirement comprendre :

- le bulletin d'inscription, comprenant un exposé des motivations,
- la carte d'étudiant de l'année précédente,
- un certificat de scolarité du dernier établissement scolaire avec attribution des unités de valeur,
- une copie du CEAP, du DNAP ou du CESAP,
- la photocopie du baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent.

Les candidats ayant interrompu leurs études depuis l'obtention du baccalauréat doivent produire les justificatifs de leurs activités au cours de cette période.

ÉTUDIANTS ADMIS PAR ÉQUIVALENCE

Âge limite: 30 ans.

Étudiants français ou étrangers remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'arts plastiques délivré par une collectivité publique ou un établissement d'enseignement public ou privé, français ou étranger,
- être titulaire du diplôme national d'arts et techniques (DNAT) section arts graphiques ou design/cadre bâti,
- justifier de plus d'une année d'études d'arts plastiques accomplie dans un établissement supérieur (relevant soit du ministère de l'éducation nationale soit du ministère de la culture) ou dans une université ou école d'art étrangère.

L'admission temporaire est prononcée après le passage devant une commission locale d'équivalence qui se réunira à l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, le jeudi 15 juin 2006, à 9 h (dépôt des candidatures avant le vendredi 2 juin 2006). La présence du candidat est obligatoire. Celui-ci devra obligatoirement être muni d'un dossier de travaux artistiques personnels.

Pour les étudiants de nationalité étrangère uniquement, une présélection (hors présence du candidat) aura lieu le mercredi 12 avril 2006, à 9 h (date limite d'inscription mardi 28 mars 2006).

Adresser une demande devant comprendre: → le bulletin d'inscription → une lettre de motivation → un curriculum vitae → la photocopie de vos diplômes* accompagnée d'un dossier de travaux artistiques (diapos, photos, cassettes video, CD Rom, etc).

Une épreuve écrite de langue française est obligatoire pour les étudiants étrangers non francophones (les étudiants n'ayant pas une pratique suffisante du français pourront être acceptés éventuellement comme étudiants libres dans le cursus art).

Le dossier d'inscription devra comporter :

- un bulletin d'inscription, comprenant un exposé des motivations,
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (étrangers) en cours de validité,
- la photocopie des diplômes,
- un certificat de scolarité justifiant les années d'études d'arts plastiques avec détail des matières,
- un curriculum vitae.

Les candidats ayant interrompu leurs études depuis l'obtention du baccalauréat doivent produire les justificatifs de leurs activités au cours de cette période.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

L'admission définitive est prononcée par la commission nationale d'équivalence du ministère de la culture (siégeant à Paris à la mi-septembre), qui peut entériner, modifier ou rejeter les décisions de la commission locale (reclassement de l'étudiant dans une année du cursus différente de la proposition faite par la commission locale d'équivalence).

*** Les documents étrangers (diplômes et attestations d'études) émanant des ambassades ou des ministères ou des établissements d'enseignement doivent être traduits en français (par un traducteur assermenté) et certifiés conformes à l'original.**

FRAIS D'INSCRIPTION

À titre indicatif, en 2005/2006, les frais d'inscription à l'école d'art d'Aix-en-Provence s'élevaient à :

- 240 € par an pour les étudiants dont les familles sont domiciliées à Aix-en-Provence ou dans la communauté du pays d'Aix,
- 330 € par an pour les étudiants dont les familles ne sont pas domiciliées à Aix-en-Provence ou dans la communauté du pays d'Aix, et les étudiants étrangers appartenant à l'union européenne (même s'ils ont un logement personnel dans la commune),
- 360 € par an pour les étudiants étrangers hors union européenne.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme. / Mlle. / M.

né(e) le

à

nationalité

adresse personnelle

.....

.....

tél

courriel

.....

adresse des parents

.....

.....

tél

courriel

examens et diplômes obtenus

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

EXPOSÉ DES MOTIVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tant pour le concours que pour les commissions, il ne sera pas adressé de convocation aux candidats qui devront se présenter aux jours et heures indiqués dans ce document.

École supérieure d'art, rue Émile Tavan 13100 Aix-en-Provence
04 42 27 57 35, secretariat@ecole-art-aix.fr, www.ecole-art-aix.fr, www.mairie-aixenprovence.fr

